



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Dossier de presse

Les jeunes NEETs au Luxembourg: Décrire et comprendre le phénomène pour mieux agir

13 juin 2017

Les jeunes NEETs au Luxembourg

Décrire et comprendre le phénomène pour mieux agir

Le maintien scolaire, respectivement la prévention du décrochage scolaire ainsi que le soutien aux jeunes inactifs (qui ne sont ni à l'école, ni en formation, ni en emploi) sont deux priorités importantes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour cibler les actions de prévention et de soutien au plus près des besoins de ces jeunes en difficulté, il est important de pouvoir se baser sur les résultats de la recherche.

Or, les données disponibles sur les NEETs (Not in Employment, Education or Training), issues principalement de l'enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne réalisée par Eurostat (selon laquelle, en 2016, 5,4 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans seraient concernés par le phénomène au Luxembourg), ne prennent pas en compte les réalités très diverses qui se cachent derrière la notion de NEET.

C'est la raison pour laquelle le SNJ, en collaboration avec la cellule Emploi-Travail de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS) et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), a initié en 2013 un projet, co-financé par le Fonds social européen, dont l'objectif était de décrire et de comprendre le phénomène NEET.

L'étude a permis de mieux comprendre la problématique, qui s'avère très complexe. Contrairement à la quasi-totalité des travaux de recherche relatifs aux jeunes NEETs, l'étude tient compte de la récurrence et de la persistance du phénomène, ce qui permet de mesurer la gravité de la situation.

Dans le cadre des travaux de recherche ont été développés des outils de monitoring durables qui permettront de suivre l'évolution du phénomène. Finalement, des propositions de réponses politiques ont été formulées.

I. UNE ÉTUDE POUR MIEUX COMPRENDRE LE JEUNES EN DIFFICULTÉ

I.1 Des situations très diverses

Le concept de NEET comprend tous les jeunes qui, à un moment donné, sont hors du marché du travail et de tout système de formation (initiale ou continue). Il recouvre dès lors des situations très variées, en terme de précarité et de vulnérabilité.

Pour mesurer la gravité de la situation des jeunes NEETs, il est nécessaire de prendre en compte de façon simultanée différents éléments qui peuvent y contribuer:

- **la persistance et la récurrence du statut de NEET** : le fait d'être NEET à un moment donné n'est pas forcément un problème, il le devient, en revanche, en cas de **récurrence** de cette situation dans la trajectoire des jeunes, ou en cas de **persistance** plus ou moins longue dans le statut de NEET ;

- le niveau de **marginalisation** des jeunes, par leur **éloignement du marché du travail** et des institutions publiques engagées dans la prise en charge des jeunes en difficulté, ainsi que par l'existence d'un **comportement d'addiction** à la drogue ou l'alcool et de comportements déviants ;
- la mesure des **capacités cognitives** des jeunes en difficulté. Il convient de distinguer, parmi les NEETs, ceux pour lesquels il est raisonnable d'envisager une insertion sur le marché primaire et ceux dont les capacités pourraient être insuffisantes pour y parvenir.

I.2 Des données administratives complétées par une enquête

Pour réaliser la présente étude, plusieurs bases de données administratives ont été regroupées et combinées pour constituer un **fichier « Jeunes »** qui contient tous les jeunes de 16 à 24 ans résidant au Luxembourg (et affiliés au système de sécurité sociale luxembourgeois) et pour lesquels il est possible d'identifier mois par mois la situation (en emploi, en formation - initiale ou continue - ou NEET). Il en ressort des **trajectoires des jeunes** qui permettent de mesurer la persistance et la récurrence du statut de NEET.

L'étude a ainsi permis de créer un **outil de monitoring pérenne** de l'évolution de la situation des jeunes au Luxembourg et pourra servir à orienter les politiques publiques en leur faveur.

En second lieu, les données administratives ont été complétées par une **enquête menée auprès de jeunes NEETs** et de jeunes non NEETs pour collecter les informations absentes des fichiers administratifs. 2.500 jeunes ont ainsi été consultés.

II. RÉSULTATS

II.1 Situations temporaires et situations persistantes ou récurrentes

Au sein de la cohorte étudiée, constituée de jeunes devenus NEETs entre septembre 2011 et mars 2012, on observe que :

- 64% sortent du statut de NEET dans les deux ans qui suivent. Parmi eux, 50% sortent vers l'activité et 14% vers les études ou la formation.
- 44% ne connaissent pas de récurrence dans les 18 mois qui suivent, tandis que c'est le cas pour au moins 20% d'entre eux ;
- 16% des jeunes NEETs analysés sont encore dans la même situation deux ans après ;
- enfin, 20% des jeunes NEETS semblent avoir quitté le pays entre mars 2012 et mars 2014.

Persistance et récurrence du statut de NEET

<i>Persistance dans le statut de NEET au moins 24 mois</i>	16%
<i>Sortie du territoire luxembourgeois</i>	20%
<i>Sortie vers l'emploi, les études ou la formation sans récurrence</i>	44%
<i>Sortie vers l'emploi, les études ou la formation avec récurrence</i>	20%

Sources : IGSS-ADEM-MENJE-CEDIES, 2012-2014

Globalement, en faisant la distinction entre des situations temporaires qui vont se régler le plus souvent sans l'intervention publique et des situations plus préoccupantes qui vont durer et réduire les chances d'insertion des jeunes concernés, il ressort **que la persistance et la récurrence dans le statut de NEET concerne donc environ un jeune sur trois.**

Le problème n'est pas d'être NEET à un moment donné, mais de le rester longtemps ou d'être régulièrement dans ce cas.

II.2 Éléments déterminants du phénomène NEET

Pour mieux cerner la vulnérabilité des jeunes en situation de NEET, l'étude a dégagé plusieurs caractéristiques :

- l'employabilité des jeunes appréhendée par leurs capacités cognitives et leur niveau d'éducation ;
- l'éloignement du jeune du marché du travail et de tout système de formation (initiale ou continue), mesuré par l'existence de démarches actives pour sortir de l'inactivité ou du chômage ;
- le niveau de soutien de l'entourage ;
- l'existence de comportements déviants ;
- le niveau de précarité financière et matérielle ;
- l'état de santé ;
- l'existence de charges familiales.

Il ressort de cette typologie que certains NEET font face à un seul problème, voire sont NEET de façon transitoire, par choix, tandis que d'autres **cumulent plusieurs problèmes** qui les éloignent du marché du travail et de toute formation.

Bref : tous les NEET ne sont pas vulnérables dans la même mesure et les mêmes aides n'auront pas les mêmes effets sur tous les jeunes en difficulté. Il convient donc d'adapter au plus près l'offre de soutien aux besoins du jeune.

II.3 Le décrochage scolaire

L'étude s'est également penchée sur le phénomène du décrochage scolaire, lié ou non au statut de NEET. Certes, le décrochage augmente le risque de devenir NEET (37% des décrocheurs deviennent NEETs contre 11% des non décrocheurs), mais tous les décrocheurs ne deviennent pas NEETs (c'est le cas de 63% des décrocheurs) et tous les NEETs n'ont pas été décrocheurs (c'est le cas de 70% des NEETs).

L'étude a permis de faire ressortir les **éléments les plus importants qui peuvent mener au décrochage scolaire** :

- les capacités cognitives : les jeunes ayant des capacités cognitives inférieures à la moyenne sont deux fois plus exposés au risque de décrochage scolaire ;
- événements familiaux défavorables : le risque de décrocher est multiplié par 4 par rapport aux jeunes n'ayant pas connu ces événements ;
- sentiment de mauvaise ambiance à l'école ou orientation non choisie : le risque de décrocher est multiplié respectivement par 1,5 et 2.

III. CONCLUSIONS ET RÉPONSES

L'étude montre avant tout la complexité du phénomène des NEETs et la diversité des situations qu'il recouvre. Il n'y a pas de réponse unique pour aider au mieux les jeunes de moins de 25 ans qui se trouvent hors du marché du travail et de tout système de formation (initiale ou continue). La problématique concerne à la fois la politique en matière de travail, d'éducation, de santé et la politique familiale. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse peut agir sur plusieurs leviers, que ce soit au niveau de la lutte contre le décrochage scolaire, de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques ou particuliers, ou de la collaboration entre ses différents services pour soutenir au mieux ces jeunes en difficulté.

III.1 Combattre le décrochage scolaire pour combattre le phénomène NEET

L'**ambiance à l'école** a été relevée comme un facteur qui favorise le décrochage scolaire. De nombreuses initiatives existent déjà, comme le programme Peer-Mediation lancé en 1999-2000 dans les lycées, qui a déjà formé plus de 1.400 jeunes à intervenir dans la gestion de conflit entre élèves (www.peermediation.lu). Les écoles elles-mêmes sont incitées à favoriser un bon climat dans leurs bâtiments. Pour approfondir ces efforts, l'encadrement périscolaire sera renforcé avec des postes supplémentaires pour les services socio-éducatifs.

La **prévention** du décrochage sera également améliorée avec une meilleure prise en charge psychosociale des élèves. Le plan de recrutement du gouvernement prévoit pour ce faire la création de 350 nouveaux postes dans les années à venir, entre autres au bénéfice de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

La collaboration entre le secteur scolaire et le secteur extra-scolaire sera accentuée afin de prendre en compte **la situation du jeune en difficulté dans son ensemble**, tant dans son environnement familial et social, qu'à l'école.

III.2 Une attention particulière portée aux plus vulnérables

L'étude sur les jeunes NEETs au Luxembourg montre que les jeunes touchés par la maladie ou le handicap, les jeunes qui ne peuvent pas compter sur le soutien de leur famille ou de leur entourage et les jeunes qui présentent un comportement déviant (consommation de drogues, délits, infractions ...) présentent un plus grand risque de se retrouver parmi les NEETs, souvent malgré des capacités cognitives suffisantes et la volonté de trouver un emploi.

Pour répondre aux besoins particuliers de ces jeunes, **plusieurs services seront spécifiquement renforcés en personnel** : le Service national de la jeunesse, le Centre socio-éducatif de l'État et les Maisons d'enfants de l'État.

La création de huit **centres de compétences en psychopédagogie spécialisée**, dédiés chacun à un domaine spécifique – troubles du comportement, dyslexie, dyscalculie, développement langagier, des compétences auditives et communicatives ... –, permettra d'assurer une prise en charge adaptée en fonction des déficiences décelées au fil de la scolarité de chaque élève. Chaque école et chaque lycée devra également se donner, dans son plan de développement scolaire, une **démarche d'inclusion** des élèves à besoins spécifique ou particuliers.

Les **internats** seront aussi développés pour offrir aux jeunes en difficulté un environnement propice à la réussite scolaire.

III.3 Collaboration entre le secteur scolaire et extra-scolaire

La collaboration entre le secteur scolaire et extra-scolaire est essentielle pour prévenir le phénomène de NEET. Un grand pas a été franchi avec le vote, en mai 2017, de la loi visant à intégrer les **Actions locales pour jeunes (ALJ)**, qui faisaient jusque-là partie du Service de la formation professionnelle, au sein du **Service national de la jeunesse (SNJ)**. Le gouvernement améliore ainsi le soutien à la transition vers la vie active.

Les missions complémentaires des deux entités sont fusionnées pour gagner en efficacité. À l'avenir, les nouvelles **Antennes locales pour jeunes** feront fonction de **guichet unique** qui réunira les mesures d'aide à leur disposition (accompagnement individuel, proposition d'alternatives à l'inactivité : ateliers, services volontaires).

Le regroupement en une seule structure facilite aussi la communication avec les autres administrations, comme l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) pour une collaboration renforcée dans le cadre de la **Garantie jeunesse**.

L'accent est aussi mis sur le **travail en réseau** avec les maisons de jeunes et les services sociaux, qui atteignent dans leur travail quotidien les jeunes en difficulté. Le projet **Outreach Youth Work – Maisons de jeunes**, mené dans une demi-douzaine de maisons de jeunes, vise précisément à atteindre les NEETs en s'adressant à eux individuellement et en proposant une écoute et un conseil personnalisés.

Les écoles et lycées sont aussi appelées à renforcer la **collaboration avec les parents d'élèves**, en se donnant une démarche cohérente en la matière dans leur plan de développement scolaire.